

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8300>

Au journal officiel du 21 août 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 21 août 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine / Examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal

Concours et examens

Décret n° 2019-846 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine [NOR : COTB1910145D](#)

Le présent décret fixe les épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au nouveau grade d'attaché principal de conservation du patrimoine créé par le décret n° 2017-502 du 6 avril 2017 modifiant les dispositions statutaires applicables aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine et aux bibliothécaires territoriaux, en application du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Décret n° 2019-847 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal [NOR : COTB1910161D](#)

Le présent décret fixe les épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au nouveau grade de bibliothécaire principal créé par le décret n° 2017-502 du 6 avril 2017 modifiant les dispositions statutaires applicables aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine et aux bibliothécaires territoriaux, en application du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

[L'intégralité du JORF n°0193 du 21 août 2019](#)

